



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ÉDUCATION
ET DES ENSEIGNEMENTS

Fiche de poste n°08/2024_ESR

Fiche de poste n°08/2024_ESR	Poste : Enseignant Spécialisé Référent (ESR)
Descriptif et contexte du poste	<p>L'enseignant spécialisé référent (ESR) exerce ses fonctions de référent pour chacun des élèves présentant un handicap et scolarisés dans un établissement du 1er ou du 2nd degré.</p> <p>Les secteurs d'intervention des ESR sont consultables ici :</p> <p>https://ctes.education.pf/enseignants-specialises-referents/</p> <p>Il est chargé d'assurer le suivi de la scolarisation des élèves handicapés de son secteur d'intervention. Il anime l'équipe de suivi de scolarisation qui élabore le projet personnalisé de scolarisation de chaque élève. Il est l'interlocuteur privilégié des familles. Auprès d'elles, il assure une mission essentielle d'accueil et d'information.</p> <p>Sous l'autorité de l'IEN-ASH, il exerce ses missions en conformité avec les décisions de la CTES.</p> <p><u>Conditions de candidature :</u></p> <ul style="list-style-type: none">▪ Enseignant du premier degré du CEPF▪ Titulaire d'un CAPPEI (ou équivalent) et attestant d'une expérience suffisante dans l'adaptation scolaire et la scolarisation des élèves handicapés.
Missions	<ul style="list-style-type: none">▪ L'ESR a pour mission d'élaborer, en partenariat, au sein de l'Equipe de Suivi de Scolarisation (ESS) le projet personnalisé de scolarisation (PPS) ou de formation (PPF) de chaque élève handicapé scolarisé et de s'assurer de sa mise en œuvre dans les écoles et établissements.▪ Il réunit et anime l'Equipe de Suivi de Scolarisation (ESS) de l'élève handicapé qui élabore le PPS.▪ Il assure un lien permanent entre la famille, les équipes pédagogiques des établissements et les partenaires par le biais des ESS.▪ Il exerce une mission d'aide, d'information et de conseil auprès des familles, des écoles et des établissements.▪ Il participe pour les situations qui le concernent aux équipes techniques de la CTES.▪ Il informe très régulièrement le directeur d'école, le chef d'établissement et l'IEN de la circonscription de l'évolution de la situation de l'élève handicapé.▪ L'ESR rédige les comptes rendus des ESS (CRESS). Il prépare avec l'ESS les propositions d'orientation soumises à la CTES. Il prépare les dossiers de demandes d'aides financières, humaines et les transmet à la CTES.▪ L'ESR peut se voir déléguer des missions d'information/formation notamment

	auprès des directeurs ou chefs d'établissement de son secteur.
Connaissances et compétences requises	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Connaître de manière précise les structures, les dispositifs et les problématiques de l'Education et de la Scolarisation des élèves handicapés dans les premier et second degrés en Polynésie française. ▪ Connaître les parcours de formation initiale et les voies d'insertion professionnelle accessibles aux élèves présentant un handicap. ▪ Avoir des capacités pour organiser son travail administratif, structurer son action et anticiper les échéances. ▪ Avoir des qualités relationnelles et humaines et collaborer avec les équipes pédagogiques, médicales et l'ensemble de l'équipe ASH. ▪ Avoir des capacités rédactionnelles et de synthèse. ▪ Etre disponible, être à l'écoute, communiquer avec aisance et savoir gérer des conflits. ▪ Etre capable d'animer efficacement une équipe de suivi de scolarisation d'un élève présentant un handicap qui réunit plusieurs partenaires. ▪ Maîtriser les technologies de l'information et de la communication et tenir à jour le fichier des situations de son secteur. ▪ Savoir rendre compte de son action aux directeurs d'école, aux chefs d'établissement, aux IEN concernés et à l'IEN-ASH.
Affectation Résidence administrative	DGEE – Rue Tuterai Tane (Route de l'hippodrome) - Pirae
Temps de travail	Le temps hebdomadaire de travail est celui d'un enseignant « hors de la présence des élèves » (1607 heures). Le besoin de continuité du service nécessite une réelle disponibilité.
Contact	IEN ASH, en charge de la cellule de suivi des élèves à besoins éducatifs particuliers
Modalités de recrutement et dépôt des candidatures	<p>>Les demandes de candidature se dérouleront du 24 janvier 2024 au 02 février 2024 via l'application de « campagne de mouvement du 1er degré PCP et PCP VIVIER » à l'adresse suivante : https://mutation.education.pf/mut1dg</p> <p>> L'identifiant de connexion est le NUMEN (Numéro éducation nationale sur 13 caractères). Le mot de passe de première connexion est : DgEe01 (bien respecter les majuscules et minuscules).</p> <p>> Les candidats seront convoqués pour un entretien (20') avec les membres de la commission présidée par le Directeur général de l'éducation et des enseignements ou son représentant. Les candidats des îles passeront l'entretien via TEAMS.</p> <p>> L'entretien se déroulera en deux temps : - exposé des motivations du candidat (5') ; - questionnement de la commission (15')</p> <p><u>Date et lieu des entretiens : Du 07 au 13 février 2024 à la DGEE (site de Tuterai Tane)</u></p>